

Le Métallo

Journal de la CGT du Site de Sochaux Novembre 2015

Informations DP, CHSCT et CE aux salariés

DAEC France 2016

Les plans de départs volontaires de l'entreprise vont se poursuivre en 2016, principalement dans le cadre du « contrat de génération », qui prévoit le départ anticipé des plus anciens, contre l'embauche de jeunes.

La CGT renouvellera une nouvelle fois un avis favorable au « congé-sénior » qui va permettre à des salariés fatigués et usés par des conditions de travail de plus en plus difficiles, de quitter l'entreprise plus tôt. En revanche, nous réitérons notre demande d'amélioration des indemnités et de la durée du congé. Au niveau national, ce sont donc environ 1700 salariés qui pourront partir 3 ans avant la retraite. **Des départs qui ne seront pas remplacés puisque PSA persiste à ne pas vouloir ouvrir les vannes des embauches et se contente de recruter des jeunes en CDD sans la garantie d'obtenir un emploi stable à la clé.**

1000 autres départs dans la cadre de mesures externes permettant aux salariés de quitter l'entreprise sont prévus, des départs encore une fois non remplacés et pour lesquels PSA maltraite la notion de volontariat puisque les postes qu'elles souhaitent supprimer sont ciblés à l'avance (observatoire des métiers et métiers sensibles).

La CGT dénonce l'absence de motifs économiques de ce plan de suppression d'emplois qui vise la baisse de la masse salariale dans le but d'amasser toujours plus de profits.

DAEC Sochaux 2016

Pour les plus anciens

Le congé-sénior 2016 devrait concerner environ 260 salariés à Sochaux. Pour être éligible à ce type de départ, il faut être placé sur un métier classé sensible ou à l'équilibre. Vous trouverez sur notre site internet, les dernières classifications issues de l'observatoire des métiers.

A noter: les postes liés à la production au montage et au ferrage sont majoritairement classés « à l'équilibre », ces salariés pourront donc partir en congé-sénior, s'ils le souhaitent.

A noter également : La direction annonce le « rognage » du congé-sénior de plusieurs mois. En effet, « les éligibles » pourront adhérer aux congés-sénior dès janvier 2016 mais ne pourront pas partir avant le mois de septembre !

La raison évoquée ? Le lancement de la nouvelle 3008 : la direction veut presser le citron jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien, au lieu d'anticiper ces départs par l'embauche de jeunes : scandaleux !

Pour les jeunes ouvriers

La direction a décidé de fermer la porte au nez des salariés ouvriers (OPUEP) qui souhaiteraient quitter l'entreprise pour se reconvertir, changer d'employeur ou créer une entreprise.

La direction ferait mieux de se poser les bonnes questions et engager enfin des mesures d'amélioration des conditions de travail pour donner envie aux jeunes de rester (salaires, cadences, etc.)

Sur un siège éjectable ?

La direction voudrait voir partir environ 80 salariés sur le site de Sochaux et Belchamp, **de façon volontaire.**

Les métiers et les postes concernés sont déjà clairement identifiés, la preuve, ils sont quantifiés. Du coup, la direction pourrait être à nouveau tentée de pousser les salariés concernés vers la sortie, comme par le passé.

La CGT demande le respect du strict volontariat et conseille aux salariés impactés de ne pas céder aux pressions.

Accord sur les retraites complémentaires

L'après congés-sénior

L'accord récemment signé par 3 syndicats (CFDT, CFE-CGC et CFTC) contenant des mesures de décotes des pensions complémentaires de retraite va aussi avoir des répercussions sur les salariés qui vont partir en congé-sénior en 2016.

Avec cet accord, les salariés concernés pourraient perdre jusqu'à 50€/mois et cela pendant 3 ans, soit une perte totale à terme de 1800€ : une paille !

La CGT demande que cette perte d'argent soit incluse dans la prime de départ volontaire en retraite.

Tenter de sauver la face (1)

Certains syndicats présents dans l'entreprise sont à la fois signataires de cet accord sur les complémentaires mais aussi de l'accord contenant les modalités de départ en congé-sénior. D'autres ont signé l'un, mais pas l'autre.

Pour ne pas perdre la face devant les salariés, ils ont demandé à la direction de négocier avec les seuls signataires du NCS, les mesures que la CGT réclame également, soit une prime compensant les pertes à la retraite. **Une façon pour les signataires de l'accord retraite de « sauver les meubles ».**

La CGT a toujours refusé de signer des accords contenant des reculs sociaux et préfère les combattre. Dans cette affaire, nous sommes une nouvelle fois le seul syndicat à prouver notre cohérence sur les questions de pouvoir d'achat des salariés, que nous ferons toujours passer avant l'intérêt d'actionnaires voraces.

Tenter de sauver la face (2)

Dans un tract récent, la CFDT essaye de justifier sa signature au bas d'un accord sur les régimes de retraite, en prétendant que la nouvelle contribution de solidarité payée par les salariés, serait inférieure aux contributions versés par les patrons :

FAUX

Au total, c'est 5 700 M€ (soit 95%) qui vont être ponctionnés dans les poches des salariés. Les patrons, eux, acceptent une hausse de leur cotisation qui apportera seulement 300 M€, soit 5% de la contribution totale.

Et en plus, le patronat impose certaines conditions concernant sa contribution :

- Que les salariés payent au moins autant.
- Avoir une baisse équivalente de leurs cotisations à la caisse d'accidents du travail et de maladies professionnelles !

C'est donc bel et bien un accord injuste et déséquilibré, qui repousse l'âge de départ en retraite et fait les poches des salariés et retraités !

Comme le souligne très justement la CFDT, une coquille s'est glissée dans notre tract de la semaine dernière : en effet, le régime des retraites complémentaires « ARRCO » arriveront à épuisement en 2027 et non pas en 2017.

Nous présentons nos excuses aux salariés pour cette erreur.

Cependant, nous pensons que mieux vaut une coquille dans un tract qu'une information tronquée.

Vivre décemment à la retraite

Le gouvernement, dans sa grande largesse, vient d'annoncer, après 2 ans et demi de blocage, l'augmentation des pensions de retraite de la Sécurité Sociale de...0,1%.

Ils n'ont pas de honte ! Pour la plupart des retraités, c'est entre 0,70 et 0,90€ de plus dans le mois.

Mardi 24 novembre, 8 syndicats et associations de retraités (CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, FSU, Solidaires, UNRPA, LSR) appellent à une journée d'action, pour la défense des pouvoirs d'achat des retraités.

D'une pierre, deux coups :

Cette initiative, sera aussi l'occasion d'exprimer notre opposition à l'accord sur les retraites complémentaires conclu le 30 octobre entre le MEDEF et les syndicats CFDT, CFTC et CFE-CGC.

Plus d'information concernant les modalités d'actions dans un prochain tract.

2016 en ligne de mire

Le lancement du futur modèle sur le système 2 approche à grand pas, l'occasion pour la direction d'améliorer les conditions de travail, en augmentant les salaires, en baissant les cadences de production, en améliorant l'ambiance de travail et en embauchant en CDI ? Il semblerait que cela ne soit pas envisagé et pourtant les bénéficiaires sont au rendez-vous depuis deux ans maintenant. Qu'importe, la direction entend persister dans son éternelle course aux profits, paroles de PDG ! Il est grand temps que les choses changent car sans nous, pas de lancement, pas de bagnoles ! Attention : le NCS 2^{ème} version est en cours de préparation.

Over-time

La direction s'est fixée un point d'honneur à mettre en place, de gré ou de force ce dispositif qui vise à nous faire payer le manque structurel d'effectifs et de moyens pour réaliser la production journalière.

Dispositif qui figure dans l'accord de compétitivité ou NCS signé par FO, CFE-CGC, CFTC et SIA. La direction organise des réunions avec tous les syndicats qu'elle appelle « groupe de travail » pour soi-disant trouver ensemble les modalités d'application qui conviennent le mieux.

La CGT y participe dans le seul but de clamer haut et fort que c'est à la direction de donner les moyens nécessaires aux équipes pour garantir la production journalière.

L'avis de salariés c'est que les pauses qui sont données sont le minimum dont ils ont besoin pour récupérer un peu, alors pas touche !

Congés 2016

La première réunion sur le temps de travail 2016 à Sochaux s'est déroulée le jeudi 05 novembre.

Une réunion un peu bâclée dans laquelle la direction a tout de même annoncée comme prévu, une fermeture d'usine de seulement 2 semaines en été.

Elle annonce également son intention de donner la possibilité aux salariés qui le souhaitent de poser une 3^{ème} semaine de CP accolée aux semaines 31 et 32 (semaines de fermeture). La direction accordera-t-elle toutes les demandes de dépôt de la 3^{ème} semaine accolée ? Rien n'est moins sûr !

Ce qu'il faut surtout souligner c'est que la direction ne nous parle pas de la 4^{ème} semaine, la poser à la suite des 3 autres en été, sera un véritable exploit et il y a fort à parier que la direction sous-fractionne cette 4^{ème} semaine !

Les délégués peuvent faire barrage

Pour arriver à ses fins, la direction doit d'abord demander l'avis des délégués du personnel. Ces derniers doivent voter pour ou contre le principe de fractionnement des congés payés, c'est la loi.

Compte-tenu du fait que les congés payés appartiennent aux salariés et de la très bonne santé financière de l'entreprise, la CGT sait qu'il s'agit pour la direction de ne plus faire de stock, de payer moins de frais d'exploitation, sur le dos des salariés. Ces derniers ne verront jamais la couleur des profits ainsi réalisés.

La CGT votera donc CONTRE la possibilité de fractionner les congés payés.

A noter : la direction pourra toujours faire appel à des volontaires pour fractionner, comme cela fut le cas en 2013 où la production demandée fut réalisée.

Annonces au CE extra du 05 novembre

☹Après avoir renvoyé très récemment 300 intérimaires sur le système 2, la direction annonce le recrutement de 300 d'entre eux, d'ici à février 2016 pour réaliser le lancement de la remplaçante de la 3008.

Quand on pense que les salariés du système 2 vont devoir travailler 3 samedis en novembre et sans doute autant en décembre, on se dit que la direction aurait mieux fait de maintenir une équipe complète entre septembre 2015 et février 2016, comme le demandait la CGT !

☹La direction a retrouvé la raison concernant l'alternance entre les tournées en 2016 après avoir proposé à chaque salarié de changer de tournée !

La direction s'imagine vraiment que nos vies entières ne tournent qu'autour de l'usine et rien d'autre!

La CGT fête 120 ans d'Histoire

Episode 4 (suite) : L'embellie de mai 68, les crises des années 70

1968 : le joli mois de mai

L'unité d'action de 1966 provoque un retour des grèves. Début 1968, un mouvement étudiant naît à la faculté de Nanterre. La répression policière (10-11 mai) conduit l'UNEF, la CGT, la CFDT et la FEN à organiser une grève et des manifestations le 13 mai. Une nouvelle phase débute.



Le constat de Grenelle (hausse du Smig, création de la section syndicale d'entreprise, promesse de réduction du temps de travail...) et les nombreux accords de branches et d'entreprises constituent d'appréciables résultats. Pourtant le compte n'y est pas : en effet, les espérances d'un changement politique ne se concrétisent pas. La CGT y aspire. En effet, depuis 1965, elle s'est prononcée pour l'union politique des forces de gauches sur la base d'un programme commun. Celui-ci sera signé en 1972.

Les crises des années 70

Au tournant de la décennie 1970 se manifestent les premiers signes d'une crise structurelle d'ampleur du capitalisme. S'amorce alors une profonde recomposition des entreprises que précipite la désindustrialisation. Les fermetures d'usines se multiplient. Le chômage explose. Des régions entières telles la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais sont dévastées.

La CGT qui au cours de la grève de Mai 68 et dans son sillage s'est renforcée procède au rajeunissement de ses cadres et de ses références. En 1969, elle réforme ses statuts, modifie l'article 1, inchangé depuis 1902. L'objectif d'une « disparition du salariat et du patronat » est remplacé par celui de « la suppression de l'exploitation capitaliste notamment par la socialisation des moyens de production et d'échange ». C'est aussi ce Congrès (37e) qui intègre les régions, l'UGICT, l'UCR et met en place la Commission exécutive.

Les générations de 1936 et pour partie celle de la Résistance laissent leur place. En même temps la Confédération réfléchit à son fonctionnement interne, renforce son activité en direction des femmes et des catégories salariales comme les jeunes et les immigrés. Cela ne suffit pas. Les bases historiques d'implantation de la CGT sont attaquées, voire détruites.

Pour la CGT, qui a œuvré en faveur du programme commun, la rupture de l'union de la gauche, en 1977, est un tournant déplorable. C'est dans ce contexte, qu'en 1981, François Mitterrand est élu Président de la République.



La CGT a 120 ans : 1895-2015

CGT du Site de Sochaux : PEUGEOT, VIGS, STPI, ISS, SIEDOUBS

☎ : 03 81 94 25 90 Mail : cgtpsa.sochaux@laposte.net <http://psasochaux.reference-syndicale.fr>

